

Compte rendu de la réunion du 24 novembre 2015 à 16h 30 à l'Assemblée Nationale

Avec Jean Charles Ginesy, Député-maire de Péone Valberg, 1er Vice-président du Département des Alpes-Maritimes, Président de l'ANMSM, accompagné de Nicolas Rubin, maire de Châtel, conseiller départemental de Haute Savoie, de Jean Louis Lebras, conseiller du Président de l'ANMSM et de José Ammendola, collaborateur de Chales Ange Ginesy.



Trois membres de la FARSM : Alain Fourot, Dominique Samson et Mireille Sertout, ont assisté à la séance de l'Assemblée Nationale à 14h 30.

A 16h 30, après avoir remercié Monsieur le député maire et le maire de Chatel d'avoir accepté de nous recevoir dans ce lieu prestigieux, la Présidente présente les deux fédérations : FARSM et FESM 74 et retrace les principales actions qu'elles ont menés notamment leur implication sur « les lits froids ». Terme que le Président Ginésy s'empresse de reprendre pour dire qu'il faudrait trouver un terme plus juste !

La Présidente rappelle les principales manifestations où la FARSM a joué un rôle : Alpiro, conseil de la Montagne 2040... et l'enquête réalisée sur « les résidents et le devenir de leur résidence secondaire dans les stations de ski », encouragée par le conseil Régional Rhône-Alpes et l'ANMSM. Elle précise que cette enquête révèle que 60% des propriétaires en station ont plus de 65 ans et que leur résidence a également vieilli. D'où la nécessité d'encourager la rénovation plutôt que l'investissement dans le neuf.

Elle insiste sur la détermination de tous ses membres de se rapprocher de l'ANMSM pour lui faire part de ses propositions et de débattre sur le devenir des stations.

Le Président Charles Ange Ginésy remercie les participants de leur présence et engage tout de suite le débat en rappelant brièvement l'évolution des stations : le plan neige et le boum de l'immobilier de loisirs des années 70, les incitations fiscales pour l'accession à la propriété...

Il constate qu'aujourd'hui les résidences de tourisme à elles seules ne sont plus la solution pour pérenniser l'économie des stations. Il explique pourquoi les ORIL – Opération de Réhabilitation de l'Immobilier de Loisirs, n'ont pas eu le succès espéré. Les exigences semblent trop complexes et contraignantes pour le propriétaire.

Pour la réhabilitation, les maires de l'ANMSM se réfèrent à l'expérience de Robert Vorger, Maire des Avanchers Valmorel, président du Scot de Tarentaise.

Les maires souhaitent des modifications de la loi ALUR dans le cadre de l'Acte II de la loi Montagne. Cette loi qui a pour objectif la densification pour optimiser des droits à construire, est inadaptée aux stations de montagne comme aux stations du littoral, précise notre député des Alpes Maritimes. Elle va à l'encontre de la protection de l'environnement et de la qualité de vie. Des exemples où les effets néfastes se font sentir, sont cités par les participants de différentes stations : Valloire, les Saisies, La Clusaz...

François Leblond ajoute que le maire de Chamonix s'opposera à toute construction qui aura un impact dommageable sur le paysage. Il rapporte les propos qui ont été faits à ce sujet, lors d'une réunion de comité de communes dans la vallée de Chamonix, et il dit son intention de participer avec Mireille Sertout à l'élaboration d'un certain nombre de propositions sur la loi ALUR avec le CEREMA à Lyon.

Le député déplore la limitation des cas de démolition d'une construction, la modification de l'affectation de locaux, du permis tacitement accordé...

Le rôle des remontées mécaniques et leurs pouvoirs soulèvent la question sur la gouvernance des stations dans les années à venir. Il en est de même vis-à-vis des grands groupes comme la Compagnie

des Alpes qui ne se limite plus uniquement aux remontées mécaniques mais acquière aussi, des résidences de tourisms, des hôtels, des magasins de sports... « Ces groupes financiers n'ont pas la préoccupation de l'environnement ni celle de l'économie globale de la station. Le ski est leur unique objectif. Le développement de la saison d'été ne les intéresse pas ».

En accord avec ses propos, Charles Ange Ginésy précise que « Chaque station est différente, c'est au Maire de prendre les bonnes solutions en matière d'urbanisation »

François Brunot de l'association de la Guisane Ouverte qui représente Serre Chevalier, fait part de son inquiétude sur la loi NOTRe. « Serre Chevalier regroupe cinq stations qui n'ont pas les mêmes objectifs. Les maires ne s'entendent pas, ils refusent de se mutualiser et vont jusqu'à accepter la diminution de leur dotation de l'Etat. » Mireille Sertout expose le problème dans les Aravis : le regroupement des communes de la vallée n'ont pas toujours les mêmes intérêts : exemple Thônes est devenue la ville dortoir d'Annecy. Elle n'a pas les mêmes intentions que les stations des Aravis : Le Grand Bornand et La Clusaz.

Charles Ange Ginesy pense que parfois certains regroupements peuvent renforcer les pouvoirs des maires, comme dans sa commune Péone Valberg et comme dans la vallée de Chamonix.

Des questions diverses sont abordées : les nuisances et les dangers des Vtt, des quads comme à Valloire.

Maurice Lethellieux intervient sur la foire aux 4*4 à Valloire et ses nuisances qui peuvent perdurer après le salon car les participants connaissant les lieux, reviennent. Réponse de Mr Ginésy : ceci relève du pouvoir du Maire qui doit accorder l'autorisation et la gestion de ce genre de manifestation.

« La circulation des quads est règlementée. En tant que maire, à Valberg pour solutionner le problème, j'ai donné l'exclusivité à un commercial lequel s'empresse de faire la chasse aux autres ! »

Marie Ange Laumonier de Saint Gervais s'interroge sur l'autorisation du transport des clients par motos neige sur les pistes dans les restaurants d'altitude. Ex La Folie Douce, état d'ébriété.... Il y a déjà eu des accidents très graves. Charles Ange Ginesy répond que la responsabilité revient aux restaurateurs. Mais, c'est au maire de prendre ses responsabilités. Il ajoute qu'il faudrait savoir ce que veulent les maires ! A la fois plus de libertés et de pouvoirs, mais moins de responsabilités !

Mireille Sertout manifeste son inquiétude face à la propagation de montgolfières de particuliers qui se posent n'importe où et qui souvent font du ras motte au-dessus des toits en tavaillons ou autres avec le risque que cela comporte avec les bouteilles de butanes dans les montgolfières. Charles Ange Ginesy prend note de l'absence de législation pour les vols de particuliers.

Suite aux problèmes d'accès aux stations la saison dernière, nous interrogeons le député pour savoir s'il est envisagé de rendre obligatoire les équipements des voitures.

« Il est difficile d'imposer à tout le monde d'avoir des équipements coûteux que certains ne pourraient pas s'offrir. Mais la mise sur le marché de pneus adaptés à la neige devrait être un progrès. »

Le député, Charles Ange Ginesty remercie chaque participant et souhaite que les échanges entre l'ANMSM et la FARSM soient désormais réguliers.

La photo de groupe dans la salle des colonnes clôt cet entretien à la fois dense et très agréable.